



Saint-Etienne, le 26 novembre 2024

Chers clients,

A compter du 2 janvier 2025, nous allons modifier la procédure de réception des armes que vous nous confiez pour épreuve, et cela vaut particulièrement pour les armes d'importation arrivant directement des pays producteurs.

Pour préparer l'utilisation des transferts d'armes dans le SIA et mettre fin à la dérogation octroyée par le SCAE depuis la mise en place du SIA et surtout pour assurer un meilleur contrôle quantitatif à l'entrée des armes qui nous sont confiées, nous réaliserons la mise en OF (ordre de fabrication) dès l'arrivée des armes et non avant la mise en épreuve comme c'est le cas aujourd'hui.

Sur la base du listing que vous devez nous adresser en amont, nous vérifierons à la livraison que les armes listées sont bien là en quantité et en type et en même temps que cette opération de vérification, nous ferons le lotissement par code article pour pouvoir lancer les ordres de fabrication et ferons la réception dans notre LPN des armes à éprouver (*).

Pour pallier à tout écart potentiellement constaté après comptage, tous les arrivages seront acceptés avec réserve ; la réserve sur la livraison sera levée après comptage et mise en lot pour les OF.

Comme il pourra arriver que nous recevions plusieurs arrivages en même temps et parfois avec de grosses quantités, nous nous donnons 10 jours calendaires au maximum pour lever la réserve sur la livraison, confirmer le listing et réceptionner les armes dans notre LPN (*).

Il est probable qu'il y ait un ou deux apprentissages au début de la mise en place ; nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre patience.

Bien cordialement.

Jean-Marie BERTHEL
Directeur
Banc National d'Épreuve

(*): La réception des armes dans notre LPN ne se fera pas immédiatement le 2 janvier prochain ; nous sommes pour cela tributaires d'une action du SCAE pour faciliter les transferts d'armes en masse.